



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CM BEAUGENCY, 23 PLACE DU MARTROI 45190 BEAUGENCY déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 6 000 €.

M. BON Cyril, représentant de la société 2BF IMMOBILIER S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 16 RUE DE LA VALLEE MAILLARD 41018 BLOIS CEDEX, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M. BON Cyril	200	2 000 €
M. BACHEVILLIER Yves	200	2 000 €
M. FLOQUET Baptiste	200	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 avril 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Benjamin DA SILVA
Crédit Mutuel
23, place du Martroi
45190 BEAUGENCY CEDEX
Tél. 02 38 14 38 36 (appel local non surtaxé)
Fax : 02 38 46 16 48
E-mail : 37155@creditmutuel.fr